COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260626-D2026-6-7-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2026

délibération :
D2026-6-7

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police _ 2026

SEANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L' an deux mille vingt six, le vendredi 26 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 22 Juin 2026

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel

Pouvoirs :
Monsieur GIBERT Benoît a donné pouvoir à Madame GLADINE-ROUCHY Laure
Monsieur ALRIVIE Yohann a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur LESCURE Benjamin a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Monsieur RODIER Jean-François a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GIBERT Benoît, Monsieur ALRIVIE Yohann, Monsieur LESCURE Benjamin, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur RODIER Jean-François

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie MAISONOBE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental du Cantal au titre des amendes de police. Il s'agit pour ce dernier de ventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire desdites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur le Maire propose d'inscrire comme travaux :
- La sécurisation du passage piétons au niveau de l'entrée de l'école, Allée des Pavillons,
- La mise en sécurité du village de Caussac au niveau du Point d'Apport Volontaire,
- La mise en sécurité d'une partie de la route Impériale.

Monsieur le Maire précise que le montant - des travaux et de la maîtrise d'œuvre - est estimé à 46 303.95€ HT soit 55 564.74€ TTC.

Compte-tenu du caractère sécuritaire de cet aménagement, il semble possible de solliciter l'aide du produit des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AFFIRME** la volonté de réaliser ces travaux sécuritaires,
- **SOLLICITE**, auprès du Conseil Départemental du Cantal, une aide de 30% au titre du produit des amendes de police ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires à cette opération ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget d'investissement 2026.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

MAIRIE DE JUSSAC (Cantal)

La secrétaire de séance,
Aurélie MAISONOBE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
André ARNAL